

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} octobre 2021

fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction du numérique

NOR : TRAA2126622S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la direction du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2018 ;

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la direction du numérique sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTEES	NOMBRE DE SIEGES	
	Titulaires	Suppléants
FFETS FO	1	1
SPAC CFTD	1	1
USAC CGT	1	1

Article 2

La décision du 15 février 2019 portant fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 1^{er} octobre 2021

Le directeur de la direction du numérique,

N. NAUDIN-ROY